

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

---

Séance du 8 avril 2024

---

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	34

Objet de la délibération
FINANCES Subvention ADUGA 2024
Référence
14_20240408_7.5.3

Date de la convocation
02/04/2024

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamienois.fr">http://grandamienois.fr</a>
10/04/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents: Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSÉS, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DEWAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Francis PETIT, Didier DINOUE, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

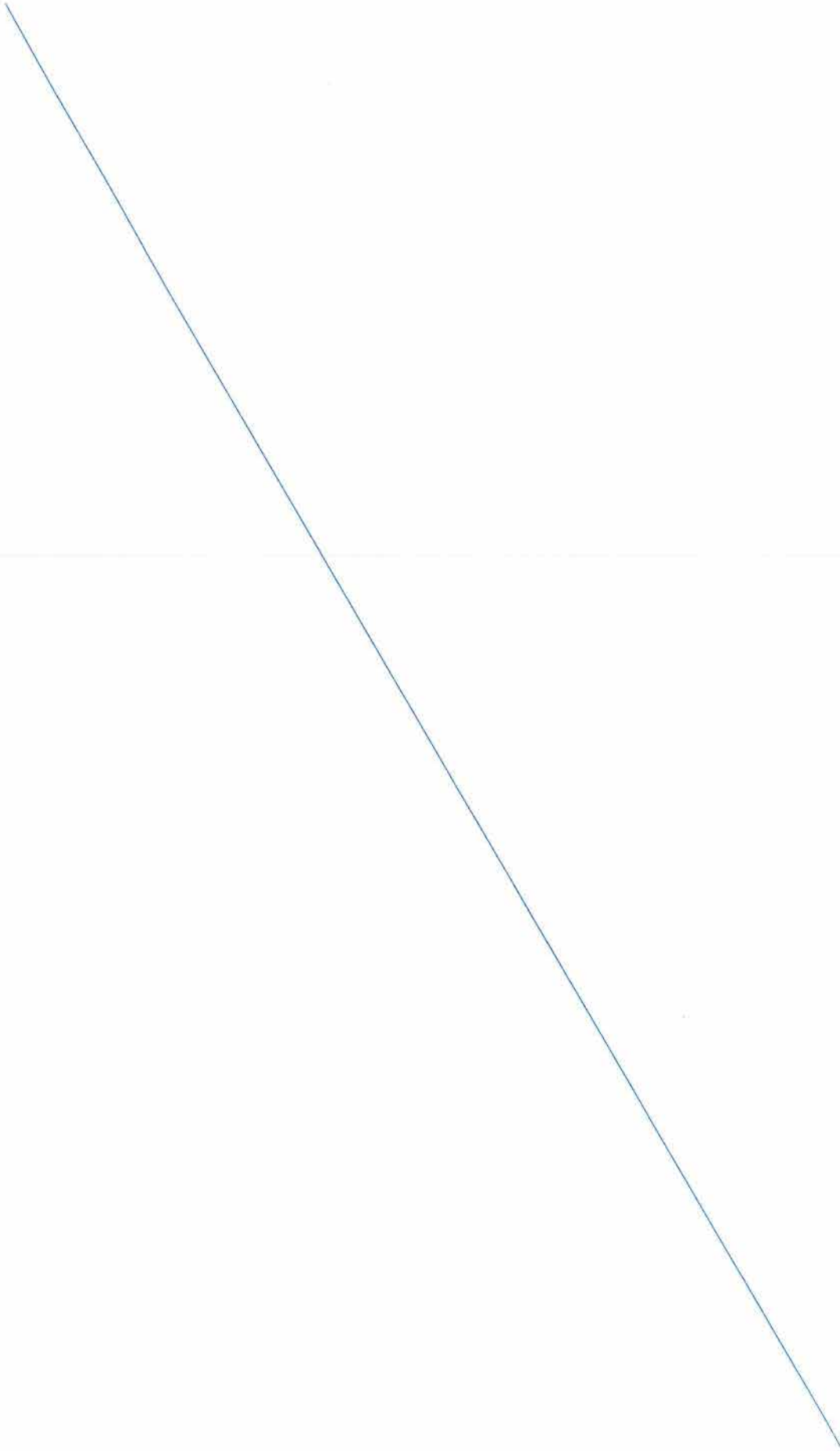
Excusés ayant donné procuration :

Isabelle SAVARIEGO a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE  
Margaux DELETRE a donné pouvoir à Alain GEST  
Anne PINON a donné pouvoir à Franck DARRAGON  
Patrick GAILLARD a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS  
Jean-Michel MAGNIER a donné pouvoir à Hubert CAPELLE  
Bernard THUILLIER a donné pouvoir à Francis PETIT.

Excusés, absents: Marc FOUCAULT, Philippe THEVENIAUD, Florence RODINGER, Joseph DEBART, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Maryse VANDEPITTE, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE.

Monsieur STOTER, Trésorier de l'ADUGA ne prend pas part au vote.



Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'appuie sur l'ADUGA pour l'accompagnement technique que l'Agence lui apporte dans sa compétence SCoT (mise en œuvre, suivi et évaluation, accompagnement du rôle de personne publique associée du pôle métropolitain, etc.) et dans la maîtrise d'ouvrage d'études stratégiques pour le pôle.

L'ADUGA s'investit aux différentes échelles territoriales dès lors que cela peut recouvrir une dimension stratégique pour le Pôle, notamment dans la mise en œuvre du SCoT. L'assistance portée par l'Agence concerne l'élaboration de projets de territoires, de Plans Locaux d'Urbanisme d'échelle intercommunale par exemple.

Dans le cadre de réflexions partenariales, l'ADUGA assure également le suivi et la mise à disposition de ressources (données, cartographies, notes analytiques, etc.), pilote la réalisation d'enquêtes (enquête ménages déplacement, comportement d'achat, modes de vie, etc.), anime des espaces d'échanges et de débats.

Au regard des actions initiées et portées par l'ADUGA, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a souhaité apporter une subvention à cette fin, dont le montant est de 415 000 € pour l'année 2024 et fera l'objet d'un versement par tiers (1<sup>er</sup> paiement en Avril : 138 834 € ; 2<sup>ème</sup> paiement en Juillet : 138 083 € et 3<sup>ème</sup> paiement en Novembre : 138 083 €).

La relation entre l'ADUGA et ses collectivités membres est régie par l'article L132-6 du code de l'urbanisme relatif aux agences d'urbanisme. Au-delà, le cadre juridique régissant les subventions versées par les personnes publiques aux associations mentionne que les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € donnent lieu de manière obligatoire à la conclusion d'une convention précisant l'objet, la durée, le montant et les modalités de versement.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur la convention financière 2024 entre le Pôle métropolitain et l'ADUGA.

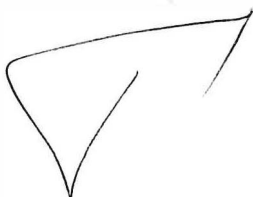
Monsieur Jean-Jacques STOTER, Trésorier de l'ADUGA ne prend pas part au vote.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Vu le vote du Budget primitif 2024,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Valide le versement de la subvention 2024 à l'ADUGA pour un montant de 415 000 € et autorise le Président à signer la convention financière annuelle.
- Décide de verser par tiers la subvention annuelle de la façon suivante :
  - o 1<sup>er</sup> paiement en avril : 138 834 €
  - o 2<sup>ème</sup> paiement en juillet : 138 083 €
  - o 3<sup>ème</sup> paiement en novembre : 138 083 €.
- Inscrit la dépense en section de fonctionnement, chapitre 65 – article 6574, Fonction 501 sur l'exercice 2024 du budget.

Fait et délibéré le **08 AVR. 2024**  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,  
P. RIFFLART



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	14_20240408_753
Objet :	Finances : Subvention 2024 ADUGA
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20240408-14_20240408_753-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20240408-14_20240408_753-DE-1-1_0.xml	text/xml	909 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D__lib14_Subvention Aduga 2024.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20240408-14_20240408_753-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	8 avril 2024 à 17h52min06s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	8 avril 2024 à 17h52min11s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	8 avril 2024 à 17h52min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2024 à 17h52min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2024 à 17h52min24s	Reçu par le MI le 2024-04-08